



Aix en Provence

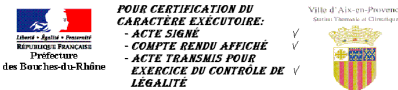
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-514

Séance publique du

16 décembre 2014

Présidence de **Maryse JOISSAINS MASINI**
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20141216-54722-DE-1-1_0
Date de signature : 17/12/2014
Date de réception : mercredi 17 décembre 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE ✓ LÉGALITÉ ✓

OBJET : PARTICIPATION DE LA RÉGION AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS SPORTIVES UTILISÉES PAR LES LYCÉES PUBLICS ET PRIVÉS SOUS CONTRAT - ANNÉE SCOLAIRE 2014/2015

Le 16 décembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/12/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Jules SUSINI.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Francis TAULAN donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie
Direction des Sports

Nomenclature : 7.10
Divers

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DÉCEMBRE 2014

RAPPORTEUR : Monsieur Francis TAULAN

Politique Publique : 13-SOUTIEN A LA PRATIQUE DU SPORT ET INVESTISSEMENT LIE AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

OBJET : PARTICIPATION DE LA RÉGION AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS SPORTIVES UTILISÉES PAR LES LYCÉES PUBLICS ET PRIVÉS SOUS CONTRAT - ANNÉE SCOLAIRE 2014/2015- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville met ses équipements sportifs à la disposition des établissements scolaires locaux pour permettre la réalisation des programmes scolaires d'éducation physique et sportive.

Cette mise à disposition se fait notamment dans le cadre de l'article L1311-15 du Code Général des Collectivités territoriales et de l'article L214-4 du Code de l'Éducation qui fixent les modalités de participation financière de la collectivité de rattachement des établissements scolaires au profit de la collectivité propriétaire des équipements par convention.

Par délibération du 20 décembre 2004, le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Sports à signer la convention financière relative à la participation de la Région aux dépenses de fonctionnement des installations sportives utilisées par les lycées publics et les lycées privés sous contrat d'association avec l'État.

Par délibération n° 2013.586 du 18 novembre 2013, la Ville a fixé une tarification des équipements sportifs aux établissements scolaires, sur la base de laquelle est calculée la participation financière de la Région.

Comme chaque année, la programmation des créneaux réservés aux établissements scolaires a été établie entre le mois de juin et le mois de septembre, en concertation entre la Ville et l'Éducation Nationale. Les états joints au présent rapport en annexes 1 et 2 reprennent, pour

chaque lycée ouvrant droit à la participation financière de la Région, les volumes horaires de créneaux attribués ainsi que les recettes attendues. Ces recettes représentent, pour l'année scolaire 2014/2015, un montant total de 50 972,25 €.

En conséquence, je vous demande, Mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Sports à procéder aux appels de fonds auprès de la Région tels que détaillés en annexes 1 et 2 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal Aix Municipale à faire recette des sommes susvisées.

DL.2014-514 - PARTICIPATION DE LA RÉGION AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
DES INSTALLATIONS SPORTIVES UTILISÉES PAR LES LYCÉES PUBLICS ET PRIVÉS
SOUS CONTRAT - ANNÉE SCOLAIRE 2014/2015-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
Gérard DELOCHE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 17/12/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

**EVALUATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA REGION
DANS LE CADRE DE L'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES MUNICIPALES
PAR LES LYCÉES PUBLICS
ANNEE SCOLAIRE 2014/2015**

ETABLISSEMENTS	INSTALLATIONS UTILISEES	Nombre d'heures	Tarif horaire	Montant
LYCEE PAUL CEZANNE	COMPLEXE G. CARCASSONNE piste athlé. 1	586,00	4,50 €	2 637,00 €
	Total installations de plein air	586,00		2 637,00 €
	TOTAL	586,00		2 637,00 €
LYCEE PRO VAUVENARGUES	COMPLEXE G. CARCASSONNE terrain B stabilisé	13,50	15,50 €	209,25 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE terrain C synthétique	184,50	20,50 €	3 782,25 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE terrain D stabilisé	49,50	15,50 €	767,25 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE pistes athlé.	420,00	4,50 €	1 890,00 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE aire Torse	166,50	15,50 €	2 580,75 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE ateliers sauts	8,00	4,50 €	36,00 €
	Total installations de plein air	842,00		9 265,50 €
TOTAL	842,00		9 265,50 €	
LYCEE VAUVENARGUES	COMPLEXE G. CARCASSONNE pistes athlé.	525,00	4,50 €	2 362,50 €
	Total installations de plein air	525,00		2 362,50 €
	TOTAL	525,00		2 362,50 €
TOTAL ANNEXE 1				14 265,00 €

**EVALUATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA REGION
DANS LE CADRE DE L'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES MUNICIPALES
PAR LES LYCEES PRIVES SOUS CONTRAT
ANNEE SCOLAIRE 2014/2015**

ETABLISSEMENTS	INSTALLATIONS UTILISEES	Nombre d'heures	Tarif horaire	Montant
LYCEE CLOVIS HUGUES	COMPLEXE G. CARCASSONNE Gymnase	50,00	15,50 €	775,00 €
	TOTAL 1 installations couvertes	50,00		775,00 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE pistes athlé.	16,00	4,50 €	72,00 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE plateaux hand basket	49,50	6,50 €	321,75 €
	TOTAL 2 installations de plein air	65,50		393,75 €
	TOTAL 1+2	115,50		1 168,75 €
LYCEE SAINTE MARIE	COMPLEXE G. CARCASSONNE Gymnase	119,50	15,50 €	1 852,25 €
	TOTAL 1 installations couvertes	119,50		1 852,25 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE pistes athlé.	273,00	4,50 €	1 228,50 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE terrain C synthétique	109,00	20,50 €	2 234,50 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE plateaux hand basket	228,00	6,50 €	1 482,00 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE terrain B stabilisé	9,00	15,50 €	139,50 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE ateliers sauts	177,50	4,50 €	798,75 €
TOTAL 2 installations de plein air	796,50		5 883,25 €	
	TOTAL 1+2	916,00		7 735,50 €
LYCEE DU SACRE CŒUR	COMPLEXE G. CARCASSONNE Gymnase	123,00	15,50 €	1 906,50 €
	TOTAL 1 installations couvertes	123,00		1 906,50 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE pistes athlé.	404,00	4,50 €	1 818,00 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE plateaux hand basket	205,50	6,50 €	1 335,75 €
	TOTAL 2 installations de plein air	609,50		3 153,75 €
	TOTAL 1+2	732,50		5 060,25 €
LYCEE DE LA NATIVITE	COMPLEXE L. BOBET Gymnase	80,00	15,50 €	1 240,00 €
	Salle Pierre COULANGE Gymnase	40,50	15,50 €	627,75 €
	COMPLEXE RUOCCO GV	27,00	15,50 €	418,50 €
	COMPLEXE RUOCCO agrès	40,50	15,50 €	627,75 €
	TOTAL 1 installations couvertes	188,00		2 914,00 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE pistes athlé.	21,00	4,50 €	94,50 €
	Stade REQUIER terrain B synthétique	25,50	20,50 €	522,75 €
	TOTAL 2 installations de plein air	46,50		617,25 €
	TOTAL 1+ 2	234,50		3 531,25 €

ETABLISSEMENTS	INSTALLATIONS UTILISEES	Nombre d'heures	Tarif horaire	Montant
LYCEE SAINT ELOI	COMPLEXE G. CARCASSONNE Gymnase	134,50	15,50 €	2 084,75 €
	Gymnase L. CURNAND Dojo	13,50	13,50 €	182,25 €
	TOTAL 1 installations couvertes	148,00		2 267,00 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE pistes athlé.	304,00	4,50 €	1 368,00 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE terrain B stabilisé	33,00	15,50 €	511,50 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE terrain C synthétique	141,00	20,50 €	2 890,50 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE plateaux hand basket	131,00	6,50 €	851,50 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE ateliers sauts	138,00	4,50 €	621,00 €
	COMPLEXE VAL DE L'ARC courts de tennis	76,00	5,00 €	380,00 €
	TOTAL 2 installations de plein air	823,00		6 622,50 €
	TOTAL 1+2	971,00		8 889,50 €
LYCEE CELONY	COMPLEXE G. CARCASSONNE Gymnase	72,00	15,50 €	1 116,00 €
	Gymnase L. BOBET	55,50	15,50 €	860,25 €
	Gymnase L. BOBET dojo	45,00	13,50 €	607,50 €
	Gymnase L. BOBET dojo 2	149,00	13,50 €	2 011,50 €
	TOTAL 1 installations couvertes	321,50		4 595,25 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE pistes athlé.	186,50	4,50 €	839,25 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE plateaux hand basket	210,00	6,50 €	1 365,00 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE ateliers sauts	89,50	4,50 €	402,75 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE terrain C synthétique	9,00	20,50 €	184,50 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE terrain D stabilisé	18,00	15,50 €	279,00 €
COMPLEXE VAL DE L'ARC courts de tennis	262,00	5,00 €	1 310,00 €	
COMPLEXE M. DAVID courts de tennis	54,00	5,00 €	270,00 €	
TOTAL 2 installations de type plein air	829,00		4 650,50 €	
	TOTAL 1+2	1150,50		9 245,75 €
LYCEE STE CATHERINE	COMPLEXE G. CARCASSONNE Gymnase	18,00	15,50 €	279,00 €
	TOTAL 1 installations couvertes	18,00		279,00 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE pistes athlé.	103,50	4,50 €	465,75 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE plateau Volley	24,00	6,50 €	156,00 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE plateaux hand basket	27,00	6,50 €	175,50 €
TOTAL 2 installations de type plein air	154,50		797,25 €	
	TOTAL 1+2	172,50		1 076,25 €
TOTAL ANNEXE 2				36 707,25 €
TOTAL GENERAL ANNEXES 1 ET 2				50 972,25 €